

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1515

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

453 975 831 RCS Rouen.

VALGO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1856600.00 EUR.

Adresse : 72, Rue Aristide Briand, 76650 Petit-Couronne.

Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actifs. Pour la société bénéficiaire de l'apport partiel d'actifs : SPUMA, SAS, sise 47 rue de Ponthieu 75008 Paris, au capital de 5 000 €, 953 835 915 RCS Paris. Pour la société apporteuse : VALGO, SAS, 72 rue Aristide Briand 76650 Petit-Couronne, au capital de 1 856 000 €, 453 975 831 RCS Rouen. L'évaluation de l'actif et du passif de la société apporteuse dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue pour l'apport de la branche d'activité de recherche en innovation, en développement et en commercialisation de produits, équipements, solutions de traitement de polluants émergents, tels que traitements tertiaires et quaternaires et services de traitement des eaux : actif : 1 098 557,53 € ; passif : 0 €. En rémunération de l'apport, il sera attribué à la société apporteuse 1 098 557 actions ordinaires de 1 € de valeur nominale chacune, créées à titre d'augmentation de son capital par la société bénéficiaire, soit une augmentation de capital d'un montant de 1 098 557€. Le montant égal aux rompus, la différence entre la valorisation de l'apport et la rémunération de l'apport par l'émission des actions nouvelles soit 0,53€, constituera une soulte, étant précisé que l'apporteur renonce irrévocablement à son versement. Prime d'apport : Néant. La date du projet commun d'apport partiel d'actifs : 13 novembre 2023. Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société bénéficiaire le 15 novembre 2023 au RCS de Paris ; Pour la société apporteuse le 15 novembre 2023 au RCS de Rouen..